

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 734 665

②1 N° d'enregistrement national : **95 06093**

⑤1 Int Cl⁶ : H 01 R 4/24, 21/22, H 04 M 1/00

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 23.05.95.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 29.11.96 Bulletin 96/48.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SU GORDON — TW et CHU MAX — TW.*

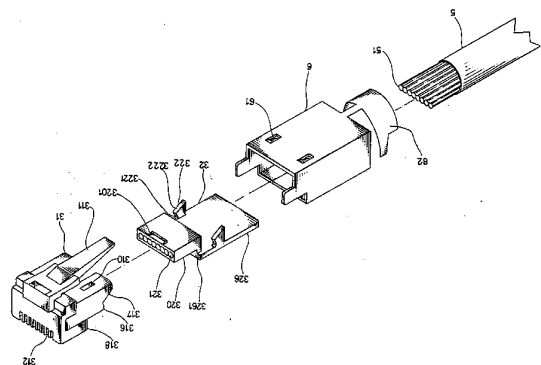
⑦2 Inventeur(s) :

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : CASALONGA ET JOSSE.

⑤4 **MODULE DE PRISE TELEPHONIQUE.**

⑤7 Ce module de prise téléphonique comprend un corps de prise (31) et un insert (32) logé dans le corps de prise pour porter une ligne téléphonique (5) en permettant aux conducteurs (51) d'être respectivement fixés à des rubans métalliques formant contacts dans des rainures correspondantes du corps de prise. Le corps de prise comporte un trou de positionnement vers le bas sur l'intérieur, une paroi d'arrêt verticale (318), un rebord arrière (316) et une extrémité en biseau (317) sur l'extérieur; l'insert comporte un bloc de retenue (3201) logé dans le trou de positionnement vers le bas pour empêcher l'insert de reculer par rapport au corps de prise, une paroi d'arrêt verticale qui porte contre la paroi d'arrêt verticale du corps de prise et deux bandes biseautées en saillie (322) arrêtées contre le rebord arrière et l'extrémité en biseau du corps de prise.



FR 2 734 665 - A3



Module de prise téléphonique

La présente invention concerne un module de prise téléphonique et a plus particulièrement trait à une structure améliorée de module de prise téléphonique qui soit facile à fabriquer et à installer.

Un module de prise téléphonique peut comporter un nombre
5 différent de fils, par exemple 4, 6, 8 ou 10 fils. Avec les procédés classiques de fabrication d'un module de prise téléphonique, l'insertion des fils d'une ligne téléphonique n'est pas facile. Les figures 1 et 2 montrent un module de prise téléphonique classique à 8 fils. Le module de prise téléphonique à 8 fils comprend un corps de prise moulé en
10 une seule pièce qui comporte huit encoches parallèles disposées à son sommet dans le sens longitudinal et partant respectivement de l'extrémité avant, une chambre arrière définie sur l'intérieur et une pluralité de parois de séparation placées dans le sens longitudinal dans la partie antérieure étroite de la chambre arrière. La partie antérieure étroite de
15 la chambre arrière est en communication avec les huit encoches parallèles. Lorsqu'on introduit les huit conducteurs d'une ligne téléphonique à 8 fils à travers la chambre arrière pour qu'ils viennent respectivement dans les huit rainures (non représentées) situées entre les parois de séparation, on poinçonne des rubans métalliques formant
20 contacts dans les huit encoches parallèles pour retenir les conducteurs vers le bas et assurer un contact respectif avec les conducteurs (voir la figure 3). Cette structure de module de prise est difficile à fabriquer car il n'est pas facile d'introduire les conducteurs dans les huit rainures situées entre les parois de séparation. Un fois insérés, les conduc-
25 teurs doivent être fermement maintenus en place avant le poinçonnage.

Si l'un des conducteurs se déplace pendant le poinçonnage, il se produit un défaut de contact.

La présente invention élimine ce problème. La présente invention utilise un insert à encoches pour porter les conducteurs de la ligne téléphonique de telle sorte que les conducteurs de la ligne téléphonique puissent être mis en place rapidement et avec précision. Le corps de la prise comporte sur l'intérieur un trou de positionnement vers le bas, une paroi d'arrêt verticale et, sur l'extérieur, un rebord arrière et une extrémité en biseau. L'insert comprend un bloc de retenue, une paroi d'arrêt verticale au sommet et, en bas, deux bandes biseautées en saillie. Quand on fixe l'insert au corps de prise, on pousse le bloc de retenue dans le trou de positionnement vers le bas pour empêcher un mouvement de recul de l'insert par rapport au corps de la prise, la paroi d'arrêt verticale de l'insert s'arrête contre la paroi d'arrêt verticale du corps de la prise et les deux bandes biseautées en saillie s'arrêtent contre le rebord arrière et l'extrémité en biseau du corps de la prise. Par conséquent, la liaison entre le corps de la prise et l'insert est garantie.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée suivante, prise en liaison avec les dessins d'accompagnement, dans lesquels :

la figure 1 est une vue en élévation d'un module de prise téléphonique de l'art antérieur,

la figure 2 est une vue en coupe longitudinale du module de prise téléphonique de la figure 1 avant poinçonnage,

la figure 3 est une vue en coupe longitudinale du module de prise téléphonique de la figure 1 après assemblage,

la figure 4 est une vue éclatée d'un module de prise téléphonique conforme à la présente invention,

la figure 5 est une vue en élévation qui montre le module de prise téléphonique de la figure 4 à l'état assemblé,

la figure 6A est une vue de dessus du corps de prise représenté à la figure 4,

la figure 6B est une vue en coupe prise suivant la ligne 6A-6A de la figure 6A,

la figure 7A est une vue de dessus de l'insert représenté à la figure 4,

la figure 7B est une vue en coupe prise suivant la ligne 7A-7A de la figure 7A, et

5 la figure 8 est une vue en coupe partielle de la figure 5 qui montre la ligne téléphonique fixée au corps de prise et à l'insert.

Si on considère les figures 4 à 8, un module 3 de prise téléphonique à huit fils, conçu d'après la présente invention, comprend d'une manière générale un corps de prise 31, un insert 32, un boîtier 6
10 et une ligne téléphonique à huit fils 5 contenant huit conducteurs 51.

Si on considère les figures 6B et 8 ainsi que la figure 4, le corps de prise 31 est moulé en une seule pièce à partir d'une matière plastique et comporte une tige de retenue 311 qui part en oblique vers l'arrière depuis son bord avant pour se placer dans un jack de téléphone (non représenté), une chambre arrière 314 placée sur l'intérieur
15 dans le sens longitudinal, huit rubans métalliques formant contacts 313 respectivement insérés dans huit rainures parallèles 312 se trouvant en haut et sur le devant, la chambre arrière longitudinale 314 communiquant avec les rainures 312 sur l'arrière et l'insert 32 étant
20 inséré dans cette chambre, une extrémité en biseau 317, un trou de positionnement vers le bas 315 à l'intérieur de la chambre arrière 314, une paroi d'arrêt verticale 318 au sommet et près de l'arrière, une extrémité en biseau 317, un rebord arrière 316 placé à une certaine distance entre l'extrémité en biseau 317 et la paroi d'arrêt verticale 318,
25 et une pluralité de trous de retenue 310 servant à positionner le boîtier 6.

Si on considère de nouveau les figures 4 et 7A, l'insert 32 comprend une partie avant 320 et une partie arrière 326 placées à des niveaux différents. La partie avant 320 comprend huit encoches parallèles 321 qui correspondent aux huit rainures 312 se trouvant sur le
30 corps de prise 31 et qui reçoivent les huit fils 51 de la ligne téléphonique 5, huit trous verticaux 3213 (voir la figure 7A) placés en haut près de l'extrémité avant et respectivement en communication avec les huit encoches parallèles 321, et un bloc de retenue 3201 situé en bas, près de l'extrémité avant. La partie arrière 326 comprend une paire de
35 bandes 322 en saillie vers le bas, placées de chaque côté au niveau de

la face inférieure.

Si on considère les figures 5 et 4 de nouveau, le boîtier 6 reçoit la partie arrière 326 de l'insert 32 en ayant des crochets intérieurs 61 sur le dessous qui sont respectivement fixés aux trous de retenue 310 se trouvant sur le corps de prise 31, et une partie de
5 raccord arrière 62, tubulaire, installée autour de la ligne téléphonique 5.

Si on considère les figures 6A à 8, les huit conducteurs 51 de la ligne téléphonique 5 sont introduits par la partie de raccord arrière tubulaire 62 dans les huit encoches parallèles 321 de l'insert 32; huit
10 rubans métalliques formant contacts 313 sont ensuite poinçonnés dans les huit rainures parallèles 312 pour venir dans les trous verticaux 3213 afin de retenir vers le bas les conducteurs 51 et d'assurer les contacts respectifs. Après la connexion de la ligne téléphonique 5 à l'insert 32, l'insert 32 est introduit dans la chambre arrière 314 du
15 corps de prise 31, ce qui permet de fixer le bloc de retenue 3201 au trou de positionnement vers le bas 3151. Quand le bloc de retenue 3201 est fixé au trou de positionnement vers le bas 3151, l'insert 32 ne peut plus reculer par rapport au corps de prise 31. En même temps, les bords avant en retrait 3221 et les bords inférieurs en biseau 3222 des
20 bandes biseautées en saillie 322 s'arrêtent contre le rebord arrière 316 et l'extrémité en biseau 317 du corps de prise 31 et le bord avant vertical 3261 de la partie arrière 326 de l'insert 32 s'arrête contre la paroi d'arrêt verticale 318. Après la connexion du corps de prise 31 et de l'insert 32, le corps de prise 31 et l'insert 32 sont reculés dans le
25 boîtier 6, ce qui permet aux crochets intérieurs 61 du boîtier 6 de s'accrocher respectivement dans les trous de retenue 310 du corps de prise 31.

Il est bien entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre purement illustratif et non limitatif et que des varian-
30 tes ou des modifications peuvent y être apportées dans le cadre de la présente invention.

REVENDICATION

Module de prise téléphonique caractérisé en ce qu'il comprend :

5 - un corps de prise (31) comportant des rubans formant contacts (313) placés dans une série de rainures parallèles (312) partant de son extrémité avant et une chambre longitudinale (314) qui s'étend sur son côté arrière et communique avec lesdites rainures parallèles,

10 - un insert (32) logé dans ladite chambre longitudinale dudit corps de prise et comportant une pluralité d'encoches parallèles (321) disposées horizontalement,

15 - une ligne téléphonique (5) portée sur ledit insert et ayant des conducteurs (51) qui sont respectivement insérés dans les encoches parallèles dudit insert et retenus par lesdits rubans formant contacts dans les rainures parallèles dudit corps de prise en étant respectivement couplés du point de vue électrique avec lesdits rubans formant contacts,

20 dans lequel ledit corps de prise comprend un trou de positionnement vers le bas (3151) à l'intérieur de la chambre longitudinale, une paroi d'arrêt verticale (318) sur le dessus, en arrière des rainures parallèles dudit corps de prise, une extrémité en biseau (317) et un rebord arrière (316) situé à une certaine distance entre ladite extrémité en biseau et ladite paroi d'arrêt verticale,

25 ledit insert comprend un bloc de retenue (3201) qui fait saillie de la face inférieure et qui est logé dans le trou de positionnement vers le bas dudit corps de prise pour empêcher ledit insert de reculer par rapport audit corps de prise, une paroi d'arrêt verticale qui fait saillie de sa face supérieure et s'arrête contre la paroi d'arrêt verticale dudit corps de prise, et deux bandes (322) en saillie vers le bas qui ont leur bord avant respectif en retrait et leur bord inférieur respectif en biseau respectivement arrêtés contre le rebord arrière et l'extrémité biseautée dudit corps de prise.

30

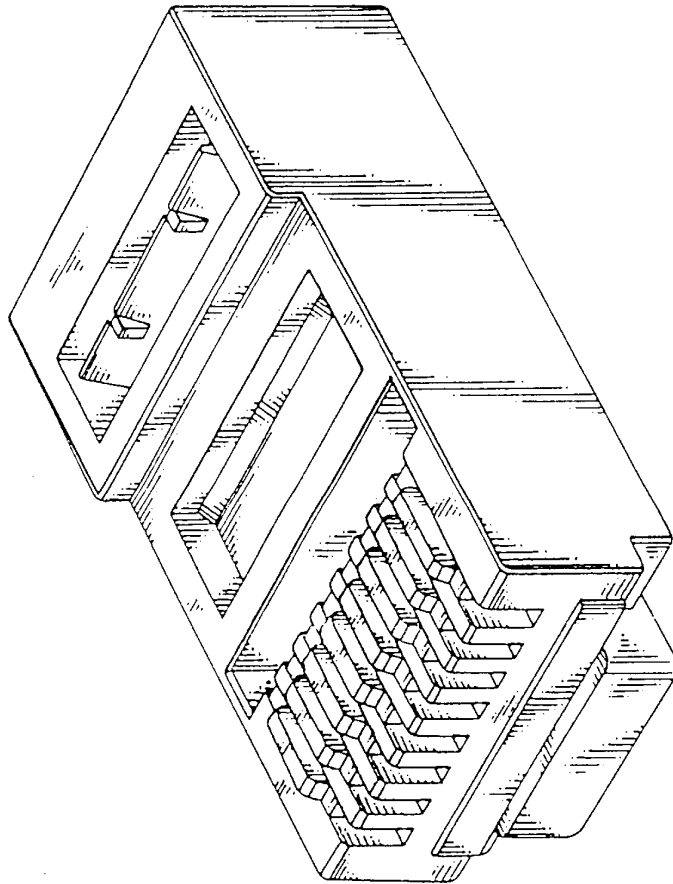
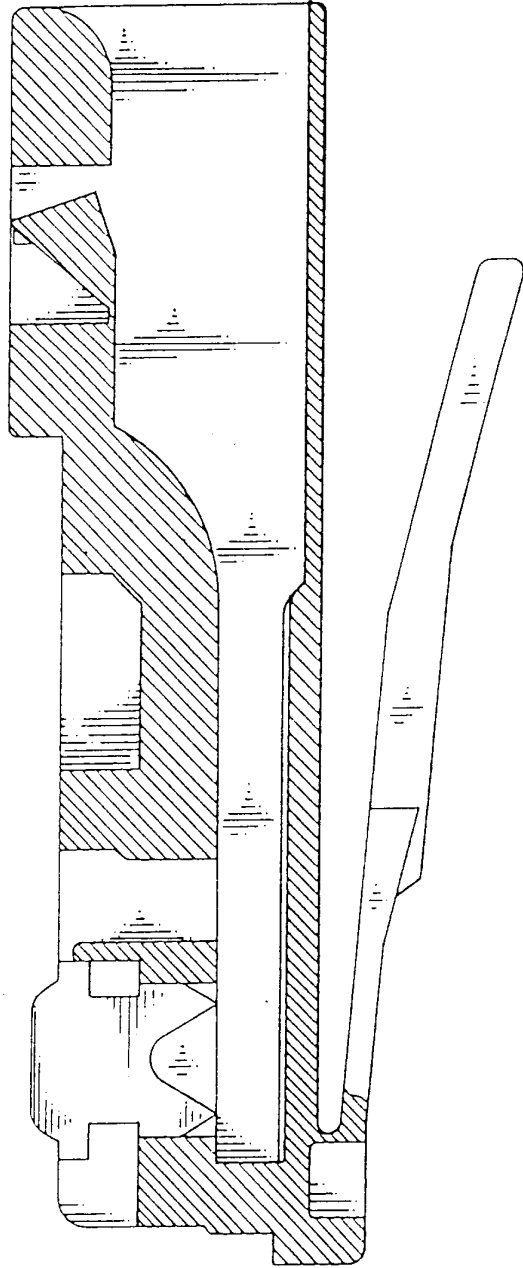


Fig. 1 ART ANTERIEUR



ART ANTERIEUR

Fig. 2

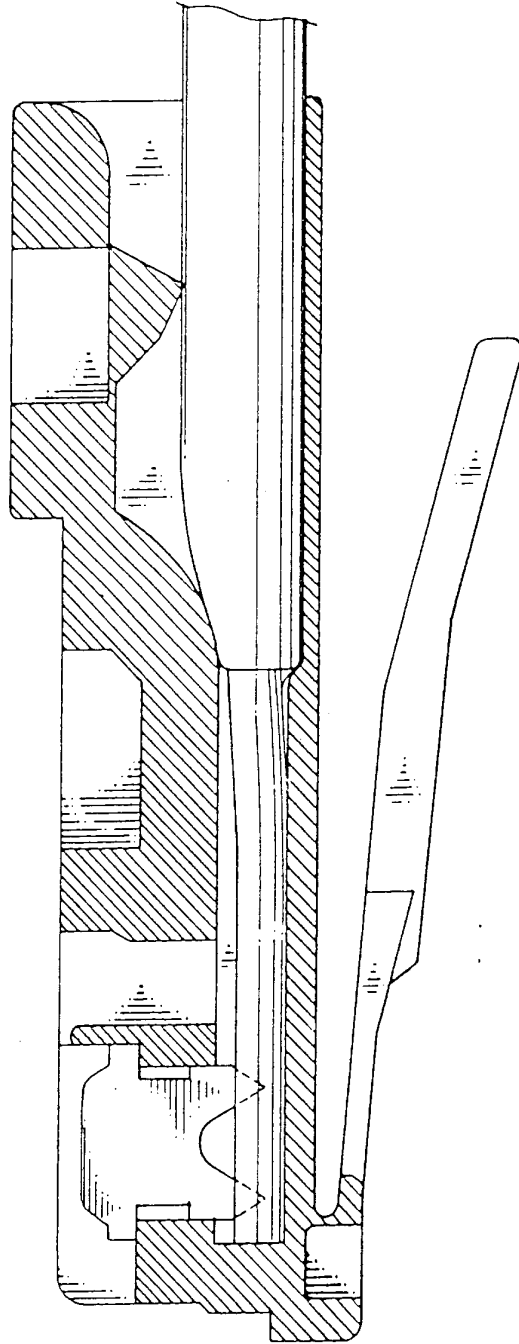


Fig. 3 ART ANTERIEUR

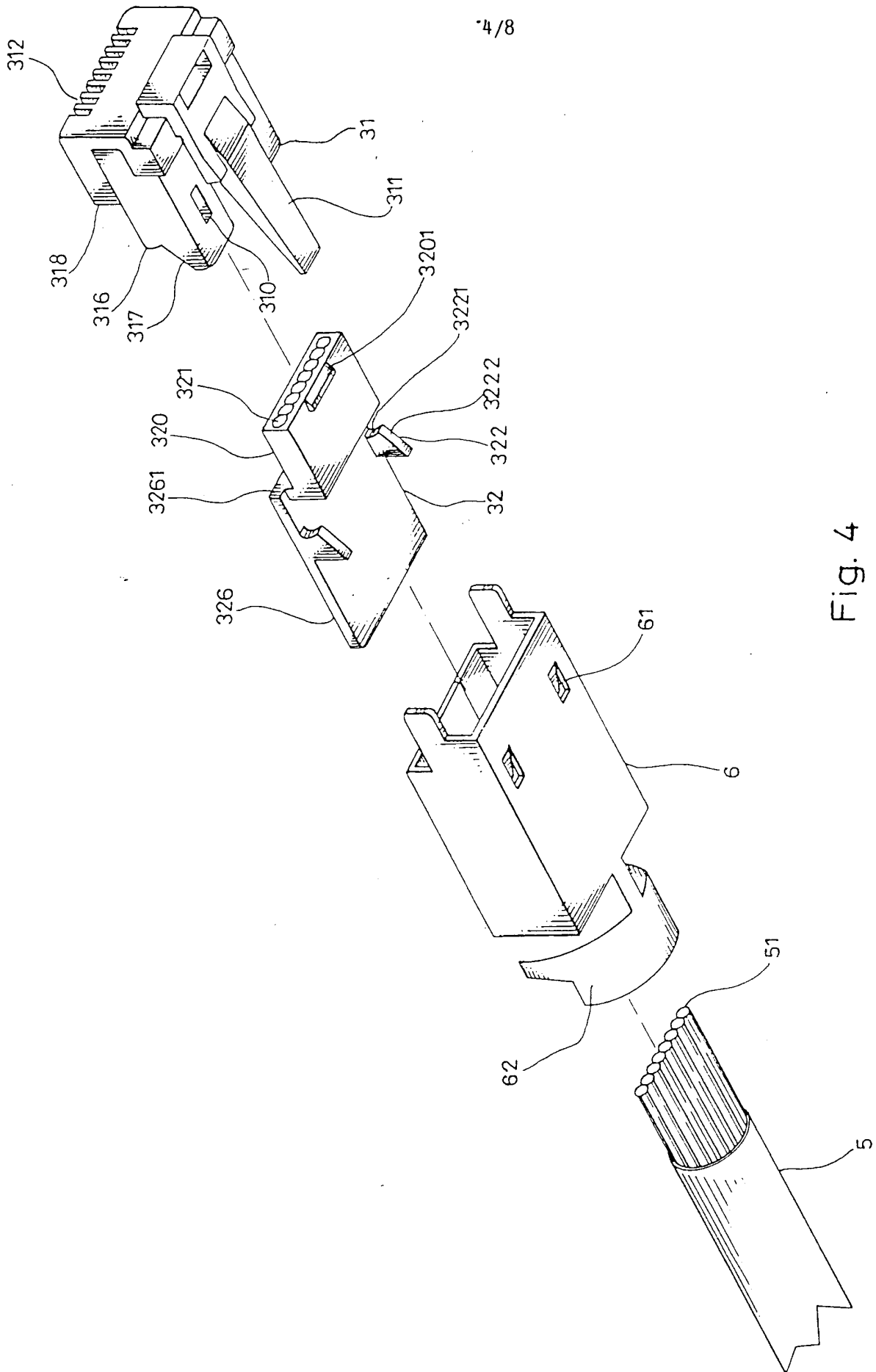


Fig. 4

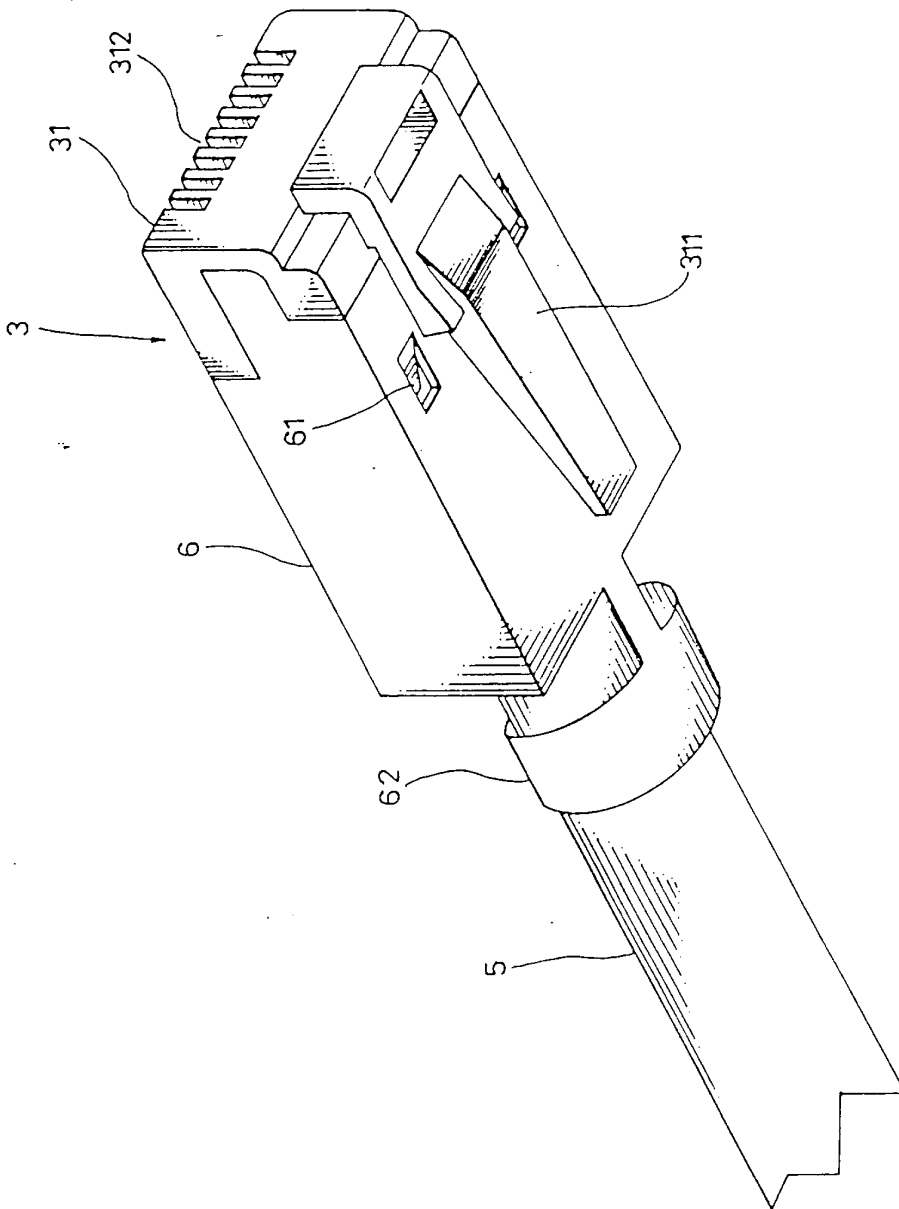


Fig. 5

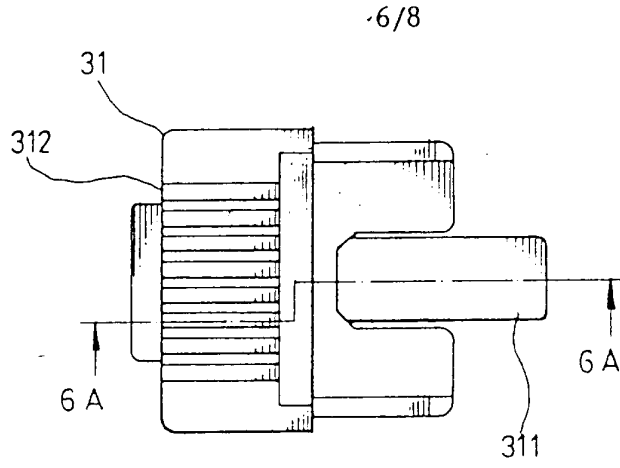


Fig. 6 A

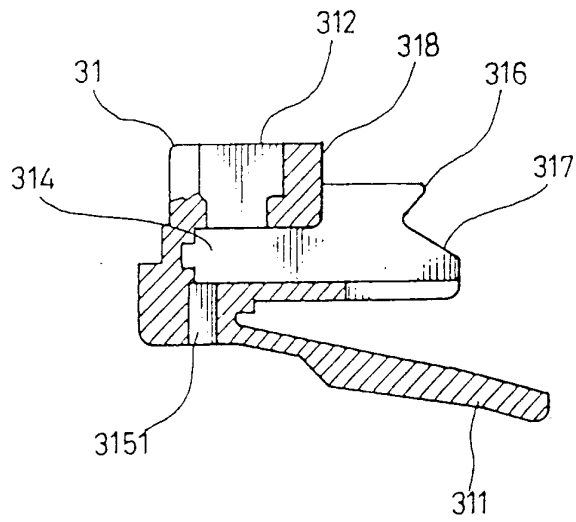


Fig. 6 B

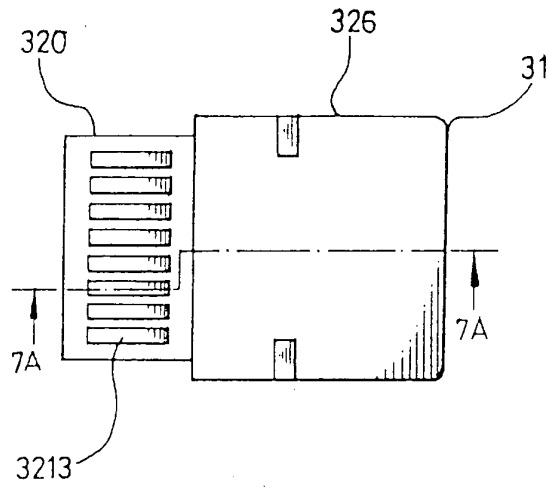


Fig. 7 A

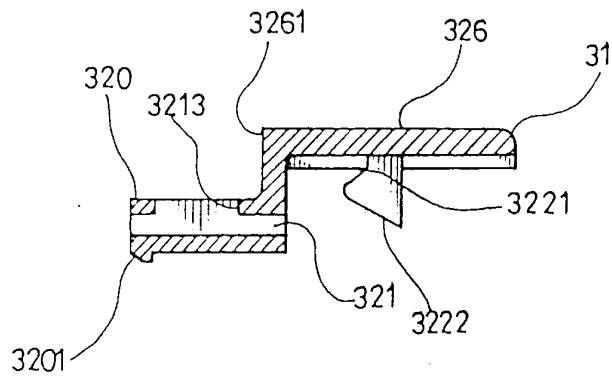


Fig. 7 B

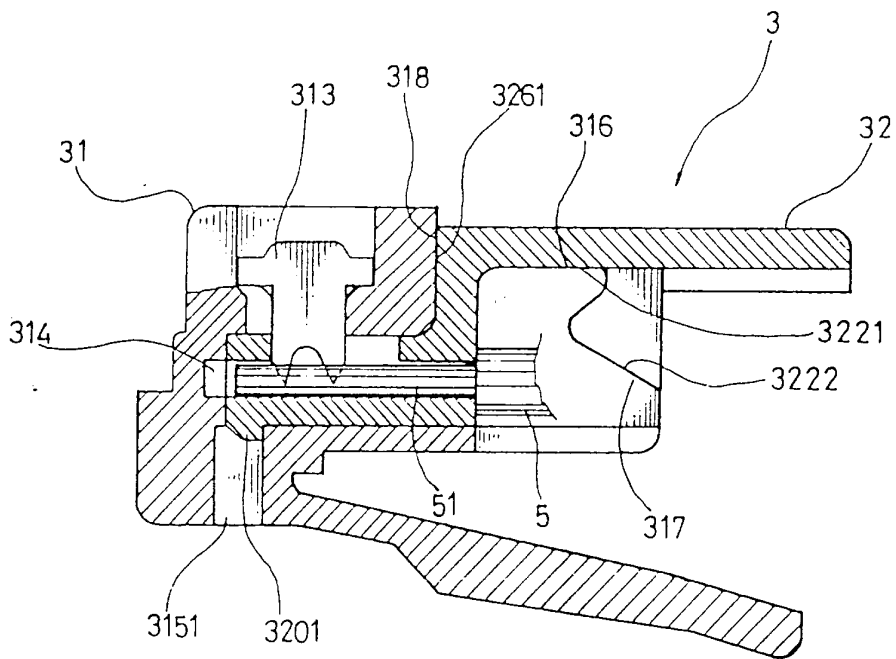


Fig. 8